



LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES

Qualifications

- *Pourquoi avoir dispensé de qualification les enseignants-chercheurs qui exercent à l'étranger ?*

L'objectif est d'attirer les meilleurs enseignants-chercheurs en France et de réduire les délais de recrutement. Or, la France est le seul pays dans lequel existe une instance de qualification nationale préalable au recrutement. Expliquer à un enseignant-chercheur étranger, qui est reconnu dans son pays, que pour venir exercer le même métier en France, il doit d'abord obtenir l'aval d'une instance nationale, peut décourager les meilleurs, de même que le temps nécessaire à cette instruction. Le nouveau décret permettra, entre la dispense de qualification et la création d'un comité de sélection, d'accueillir très rapidement un enseignant-chercheur ou un chercheur étranger de qualité.